

donc peut, à cet égard, rester dans une neutralité absolue? La thèse de la neutralité politique, a dit un grand Evêque contemporain, ne sera jamais qu'une vaine formule.

Mais, nous rappelons qu'avant tout nous sommes l'homme de Dieu, nous ne ferons jamais servir notre auguste ministère au triomphe d'une cause politique, quelque regrettable qu'elle soit. A l'exemple du chef suprême de l'Eglise, nous garderons toujours vis-à-vis des autorités civiles une attitude respectueuse et digne, ne leur demandant qu'une seule chose : la liberté de travailler au bonheur de la France, lequel est inséparable, selon nous, de la fidélité à Jésus-Christ. Ce ne sera pas davantage sortir des limites de notre mission que de nous intéresser très vivement à la prospérité de vos affaires temporelles. Le département du Nord est réputé, à bon droit, comme le plus riche de notre chère France, les usines y sont innombrables et très importantes, les industries y sont très diverses et des capitaux considérables y sont engagés, partout le sol est cultivé avec ardeur, l'intelligence? C'est par centaines de milliers qu'il faut compter les ouvriers travaillant le jour et la nuit. Comment ne pas admirer ce merveilleux spectacle de l'activité humaine? Comment ne pas nous associer par nos prières, nos bénédictions et nos vœux à tous vos efforts? Ah! chers et bien-aimés Diocésains, nous demandons à Dieu, pour vous, de seconder vos travaux et de les faire fructifier au centuple.

Avant tout, nous vous souhaitons la paix et la concorde : que patrons et ouvriers ne forment qu'une famille où s'échangent, d'une part, la protection bienveillante et sagesse, et de l'autre part, le dévouement, le respect et la reconnaissance. Soyez donc mille fois bénis dans toutes vos entreprises, que votre bien-être s'accroisse, que les intérêts des uns et les épargnes des autres augmentent chaque jour, puisque tous vous savez faire un usage si noble et si chrétien des biens de cette vie.

Avant de venir vers vous, nous sommes allés placer notre Episcopat sous la protection du cœur adorable de Notre-Seigneur dans la chapelle qui lui est dédiée à Montmarie, puis par Notre-Dame des Victoires; nous avons invoqué celle qu'on n'imprime jamais en vain, et nous l'avons prise pour notre gardienne et patronne à Cambrai. Nous vous demandons, N. T. C. F., de vous unir à nous dans ce double hommage à Jésus et à Marie, et, fortifiés les uns et les autres par les grâces sollicitées et obtenues, commençons avec confiance, avec allégresse notre vie commune, vie toute de fidélité à Dieu, toute d'amour entre nous, vie heureuse qui ne sera que le prélude de notre éternelle vie dans le ciel. Ainsi soit-il.

A CES CAUSES :

Après en avoir conféré par Monseigneur de Lydda, notre auxiliaire, avec nos Vénérables Frères les Chanoines et Chapitre de notre Eglise Métropolitaine.

Le saint non de Dieu nous a été imposé par le Seigneur.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — Le Dimanche où sera lu notre présente Lettre Pastorale, on chantera dans toutes les Eglises et chapelles des offices de notre Diocèse, avant la grand messe ou la messe conventuelle, le *Veni Creator* avec ses versets et oraisons. Les pasteurs auront à célébrer les Bénédiction de Dieu sur notre Episcopat. Le soir, après vêpres, il y aura un Salut solennel; le *Te Deum* sera chanté pour le salut de nos âmes, avec le verset: *Oramus pro Pontifice nostro Afrido*, etc. et l'oraison *Pro Episcopo*; après la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement, on dira trois fois l'invocation: *Cor Jesu Sacratissimum, miserere nobis*.

Art. 2. — Nos bien-aimés coopérateurs ajoutent pendant les neuf jours qui suivront, aux oraisons du saint Sacrement, la collecte, secrète et post-communiale: *Pro pietate*.

Art. 3. — Dès le lendemain de notre arrivée à Cambrai, nous célébrerons la sainte messe à l'autel de Notre-Dame à huit heures.

Nous accorderons quarante jours d'indulgence à toutes les personnes qui viendront assister à cette messe.

Art. 4. — Nous demandons aux pieux fidèles, aux élèves de nos séminaires, à toutes nos chères filles vivant en communauté, de faire une communion de *Pro pietate* pour nous.

Art. 5. — Le mercredi 13 juillet, nous célébrerons dans notre Eglise Métropolitaine un service solennel pour le repos de l'âme de notre vénérable Cardinal Régier, digne de nos regrets et d'un éternel souvenir.

Art. 6. — Nous recommandons tous les pouvoirs accordés par notre vénéré prédécesseur, et renouvelés par l'Administration capitulaire. Nous maintenons également les pouvoirs accordés par l'Administration.

Et sera notre présente Lettre Pastorale, ainsi que le Mandement qui la suit, lue et publiée dans toutes les Eglises et Chapelles de notre Archevêché, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Cambrai, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire-Général de notre Archevêché, le jour de notre Entrée Solennelle, le 5 juillet 1881.

ALFRED, Archevêque de Cambrai.

Par Mandement :

A. MASSART, Chanoine, Secrétaire-Général.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

Séance du vendredi 8 juillet 1881.

LA SÉANCE

A trois heures la séance est ouverte.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

M. TRINARD dépose sur le bureau du Sénat le projet de loi adopté par la Chambre des députés prorogeant de 3 mois les traités de commerce avec l'Angleterre. Ce projet est renvoyé à l'examen de la commission des tarifs douaniers.

LES GRANDES MANŒUVRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ouvrant un crédit destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les grandes manœuvres.

POLICE SANITAIRE

Le Sénat aborde la discussion en tre délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat avec modification par la Chambre des députés, sur la police sanitaire des animaux. M. JONARD, rapporteur, dit que la commission a accepté les modifications apportées au projet par la Chambre des députés.

M. TRINARD dit que le système proposé par le gouvernement a été expérimenté en Angleterre avec succès.

Les divers articles du projet et l'ensemble de la loi sont adoptés.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Sénat reprend la suite de la discussion sur l'enseignement primaire.

M. RANJAS dit que la commission accepte l'amendement présenté par M. Leroyer, avec modifications.

M. PARIS dit : les mères de famille n'envoient pas leurs filles de passer leurs examens devant un jury (Bruit).

M. LEROYER espère que la majorité se ralliera à son amendement.

M. HERVÉ DE SAINTE-ESPÈRANCE (Rires).

Le Sénat adopte par 166 voix contre 117, le premier paragraphe de l'amendement sur le mode paragrahe.

M. PARIS propose un amendement qui est repoussé.

La rédaction proposée par M. Leroyer est adoptée.

L'ensemble de l'article 16 est mis aux voix au scrutin secret.

Voici le résultat : pour, 84 voix, contre, 81. L'article est adopté.

M. de Laroze demande que les noms des votants soient inscrits au *Journal Officiel*, (adopté).

L'Élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Dufaure, décédé, est fixée au 16 juillet.

La séance est levée à 7 heures et reportée à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 juillet

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre discute et adopte un projet de loi tendant à autoriser le département du Nord à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'instituteurs.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses pour 1882 au ministère de la guerre.

M. KELLER demande l'élevation de la solde des officiers de toutes armes.

L'amendement de M. KELLER est repoussé par 223 voix contre 131.

M. LÉON RENAUDI demande que les 20,000 hommes en congé permanent soient r'emplacés par un nombre égal de soldats présents sous les drapeaux.

M. KELLER demande au ministre de combler les vides effectués dans l'armée par l'expédition de Tunisie.

M. FARRÉ, ministre de la guerre, répond que la mobilisation d'un corps d'armée aurait jeté un grand trouble dans le pays; il a paru préférable d'emprunter un bataillon dans un certain nombre de régiments.

M. MARGAINE dit que la loi sur la mobilisation de la garde nationale actuellement en discussion.

M. RIBELLE dit qu'il fallait envoyer en Tunisie le quatrième bataillon de chaque régiment.

M. AMÉDÉE LEFAYE, rapporteur, dit que l'Assemblée qui sera prochainement élue, améliorera les conditions de la loi.

L'amendement de M. Keller est mis aux voix et repoussé.

Les articles 6, 7, 8 et 9 sont adoptés.

M. THOINNET de LA TURBELLÈRE développe un amendement au chapitre 10, ajoutant 50,000 francs au budget des hôpitaux.

Sur la réponse du ministre, l'amendement est retiré et les articles 10 et 11 sont adoptés.

Sur l'article 12, M. A. Lefaure développe un amendement tendant à autoriser le département de se prononcer sur la question du service de 40 mois.

M. BASSON dit que l'amendement est d'ordre spécial.

L'amendement Lefaure est repoussé.

Les articles 13 et 14 jusqu'à 21 sont adoptés.

M. BRIZARDI présente un amendement au chapitre des invalides; il est repoussé après une réplique du général Farre.

Les articles 22 et 23 jusqu'à 28 sont adoptés.

Les trois projets suivants sont discutés et adoptés:

1° Projet de loi tendant à autoriser la ville de Compiègne (Oise) à emprunter une somme de 87,500 fr. et à s'imposer extraordinairement.

2° Projet de loi tendant à autoriser le département de la Haute-Garonne à contracter deux emprunts pour les travaux des chemins vicinaux.

3° Projet de loi tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter 2,400,000 fr.

La suite de la séance est levée et la suite de la discussion reportée à demain.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 8 juillet 1881.

Sir Stafford Northcote, ancien chevalier de l'Échiquier dans le cabinet Beesley, est aujourd'hui le leader de la Chambre des députés dans la Chambre des Communes. C'est l'un des hommes politiques les plus considérables de l'Angleterre, et quand il annonce qu'il demandera lundi aux ministres de la reine et le bruit de la manifestation des troubles de France dont a parlé le *Morning-Post* est fondé, ce n'est pas pour la vaine satisfaction de provoquer un démenti officiel qui ne peut être donné qu'en France, mais c'est uniquement, et personne ne s'y trompe de l'autre côté du détroit, pour fournir un prétexte au gouvernement et à la Chambre de discuter la politique de la France.

Les débats du Parlement anglais ne nous ont fait connaître qu'imparfaitement les préoccupations de nos voisins à l'endroit de notre occupation des États du Mexique, et nous devons nous en rendre compte, et personne ne s'y trompe de l'autre côté du détroit, pour fournir un prétexte au gouvernement et à la Chambre de discuter la politique de la France.

On nous y tracera notre devoir, non pas seulement en Tunisie où, comme l'écrivait *Times*, nous devons nous limiter à occuper quelques points de la côte, sans nous mêler autrement de ce qui se passe à l'intérieur, mais encore à l'égard de nos frontières algériennes et des provinces algériennes voisines de la frontière au delà de cette frontière. L'Europe, ajoute le *Times*, se préoccupe de ces questions, ce qui signifie que l'Angleterre est certaine d'avoir dans son jeu, en cette occasion, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Grèce, devenue aujourd'hui, grâce à nous une puissance méditerranéenne.

On ne se trompe fort en ce débat et les notes diplomatiques qui en seront la conséquence auront pour résultat de nous obliger à la mobilisation que nous déclarons ne pas exister, parce qu'elle n'aurait aucune raison d'être en ce moment, mais qui sera devenue une nécessité d'ici peut-être à quelques semaines. Les Anglais le savent bien et ils y comptent comme une première revanche de notre persistance à nous renfermer dans les droits épiscopaux au lieu de leur substituer les droits *ad palatium*.

En attendant, les nouvelles d'Algérie menacent d'aggraver encore la situation. Le bruit que Bou-Amens aurait repassé les Chotts pour se porter sur quelques-uns de nos centres d'approvisionnement et y opérer une razzia, a causé une profonde impression à la Chambre, où l'on s'est mis à discuter dans les couloirs sur le plus ou moins d'efficacité des mesures prises à l'effet de déjouer cette nouvelle incursion. On prétendait, d'autre part, sur la foi de dépêches anglaises, que le bombardement de Sfax qui doit être commandé par un général français, et qui sera accompagné d'un corps de troupes, que les Arabes se défendaient énergiquement. Le silence du gouvernement, dans la conjoncture, semblait inexplicable, bien que le général Farre continue à former que le câble qui pourrait apporter des nouvelles de Sfax n'est pas encore réparé.

Quelques impatients ont consulté M. Gambetta sur l'opportunité d'une question adressée au ministre de la guerre. Mais le président de la Chambre a répondu que, s'il y avait réellement quelque chose, le général Farre n'aurait pas besoin d'être sollicité pour en informer aussitôt le Parlement.

Les opportunistes affectent d'ailleurs de ne pas s'occuper du développement de la question Andrieux. La déposition de M. Léon Renaud est loin d'avoir eu auprès de la commission le succès qu'ils se sont empressés d'annoncer. On a trouvé surtout singulier le moyen indiqué par l'ancien préfet de police pour empêcher le retour des difficultés pendantes. « Laissez, a dit M. Léon Renaud, le budget à la disposition des députés, mais rendez toutes les dépenses obligatoires. »

Ce qui revient à dire que le contrôle municipal, que l'ami de M. Gambetta voudrait laisser subsister, sera un contrôle pour faire, puisque malgré le refus d'allouer les fonds nécessaires à certaines dépenses, ces fonds n'en seront pas moins maintenus. Du reste, par sa proposition de rendre obligatoires toutes les dépenses, le ministre de police, M. Léon Renaud laisse entrevoir qu'en réalité il ne lui paraît pas possible que le préfet de police soit soumis au contrôle financier du Conseil municipal, au point de vue du capital dans l'affaire tout le reste de la déposition de l'ancien préfet est secondaire, surtout étant donnée la situation d'intimité avec la députation de Paris.

Il est intéressant de constater sur les bancs de la Chambre du retard apporté par le gouvernement à faire connaître la date des élections générales, alors qu'il y a intérêt à rajouter nécessairement pour le futur candidat, ou non, aussi bien que pour les électeurs, à voir cette date fixée le plus tôt possible. Ce n'est pas, assure-t-on, parce que le ministre ne s'occupe pas de la question qui empêche de prendre une décision. Je vous ai écrit que M. Jules Grévy estimait que, pour être faites correctement, les élections ne pouvaient avoir lieu qu'après l'expiration des pouvoirs des ministres actuels, c'est-à-dire, à dire après le 14 octobre, époque à laquelle finit son mandat législatif.

Mais les conventions particulières auxquelles je viens de faire allusion, ne s'accordant pas d'une époque aussi éloignée, le conseil a dû délibérer sur la date du 25 septembre. Cette date, après être restée longtemps pendante, a cause des réserves, dont il fallait hâter ou retarder la convocation, n'est pas encore définitivement écartée, mais elle va l'être si le général Farre tient la promesse qu'il a faite à cet égard à ses collègues.

Ce point réglé, il ne restera plus qu'à savoir si les élections auront lieu le premier ou le troisième dimanche d'octobre. Les députés appartenant aux départements viciniques insistent pour que la date la plus prochaine soit choisie, afin que la manifestation nationale ait, par le nombre de ceux qui y participeront, une portée officielle, et ne soit pas encore définitivement écartée, mais elle va l'être si le général Farre tient la promesse qu'il a faite à cet égard à ses collègues.

On nous annonce que le général Farre, par une audience dans ce but a été demandée au président de la République.

mont. Les inspecteurs généraux feront des listes d'aptitude pour le grade supérieur. Les comités et commissions de classement et d'avancement ne donneront plus leur avis sur ces listes.

Le ministre, à qui elles seront remises, nommera ceux qui lui conviendront. C'est l'organisation complète de la désorganisation.

Ce qu'il y a de plus piquant dans le raisonnement fait par M. Farre, c'est qu'il invoque l'ancienneté comme un principe, et qu'il vicia immédiatement ce principe, par l'application de sa théorie.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

LE PÉTITIONNEMENT
en faveur des processions

Nous prions instamment nos abonnés et nos lecteurs de vouloir bien signer l'exemplaire de la pétition que nous leur avons fait remettre, de la faire signer dans leurs maisons, bureaux, usines, etc., et de nous le renvoyer avant mercredi prochain.

Nous rappelons que tous les habitants de Roubaix, âgés de 21 ans accomplis, hommes et femmes, français et étrangers, ONT LE DROIT DE SIGNER.

Nous prions les personnes ne sachant pas écrire, de vouloir apposer une croix, à côté de laquelle on est instamment prié d'ajouter le domicile exact du signataire.

Des exemplaires de la pétition sont déposés :

Au bureau du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17;

Et chez :

MM. Toulmond-Destombes, rue du Pays, 30;

Alexandre Vernier, rue du Grand Chemin, 34;

Beghin-Bonnavé, rue du Tilleul, 32;

Dubar-Ferrier, rue des Lignes, 26 et boulevard d'Armentières;

Clément Dupire, rue Parrot, 87;

Proust-Scrépel, rue du Grand-Chemin, 17;

Labroy, 10, rue du Chemin de fer; Deleforge, 2, rue du Collège;

Henri Watinne, rue Pellart, 35.

Les proportions qui prend le pétitionnement en faveur des processions, mécontentent et inquiètent le radicalisme. Le *Progress du Nord* affirme qu'on fait signer les enfants; c'est faux : on ne s'adresse qu'àux personnes majeures.

Comme il ne s'agit pas ici d'une question politique ou électorale, mais bien de la revendication d'une liberté religieuse, tous les intéressés, c'est-à-dire, tous les habitants de Roubaix, âgés de 21 ans accomplis sont admis à signer la pétition.

Le domicile de chaque signataire est soigneusement indiqué et le contrôle sera facile.

Le projet de loi créant une école nationale d'arts industriels à Roubaix a été distribué aux députés, aujourd'hui. Le défaut d'espace nous oblige à remettre à demain la publication de ce document.

Le Maire nous communique l'avis suivant :

Nous, Maire de la ville de Roubaix, vu les délibérations du Conseil municipal de Roubaix en date des 6 et 7 mai 1881, tendant à la modification de l'alignement de gauche de la rue de la Tuilerie comprise entre la rue du Coq-Français et le boulevard central en cette ville :

Vu le plan des lieux ;

Vu le métré estimatif du terrain à réunir au sol de la rue par suite de la modification d'alignement;

L'ordonnance réglementaire du 23 août 1835;

L'arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 20 juin dernier;

Et vu l'alignement des lieux conformément à ce qui se passait dans la réalité des choses. Evidemment on se trompait :

de là, la mesure prise contre M. Dumont signataire de la copie de la délibération, le ministre de l'Intérieur a bien compris si la bonne foi de M. le Maire de Bondues n'avait pas été au-dessus de tout soupçon, ce n'est pas une suspension, mais une révocation que le ministre aurait exigée de M. le Préfet.

En ce qui concerne personnellement M. Dumont, les habitants de Bondues ont assez montré par la presque unanimité de leurs suffrages, de quelle considération il jouit. Cette considération lui reste acquise et il n'y a pas à redouter qu'elle aille de lui à ses rares ennemis. A Bondues, on connaît son monde.

Nous prions la personne de Bondues, qui nous a adressé, aujourd'hui, une lettre signée E. D., de nous faire connaître son nom et son adresse.

Le Concert annuel, offert par la *Fanfare Delattre* à ses membres honoraires aura lieu le dimanche 24 juillet prochain, dans un des jardins de la ville qui sera ultérieurement désigné.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés pendant le concert de l'harmonie la *Concordia* donnera demain soir, à sept heures, place Ste-Elisabeth, avec les concours de la *Fanfare de Lys-les-Lanoy*.

PREMIÈRE PARTIE : I. Allegro militaire. *La Concordia*, 2. Fantaisie sur le *Pré-aux-clercs*, 3. Mazurka, 4. Polka pour piston, exécutée par M. Le Dassen, 5. Marche.

DEUXIÈME PARTIE : Ouverture, *La Lyre Osivrière*, *Fantaisie de Lys-les-Lanoy*. Fantaisie pour baryton, exécutée par M. Oscar Lecointe, 6. Andante, 7. *Fantaisie*.

Un lillois, M. Leroux, chef de musique à l'école d'artillerie de Vincennes, vient d'obtenir le premier prix d'harmonie au Conservatoire de Paris.

Ce jeune homme n'est âgé que de dix-sept ans.

On a trouvé ce matin, vers une heure, sur la ligne de Tourcoing à Roubaix, le corps d'un homme ne donnant plus aucun signe de vie.

M. le commissaire de police Wagnier averti, s'est rendu sur les lieux accompagné de deux agents.

A environ 100 mètres du passage à niveau de la rue de la Tosse, il a été mis en présence du cadavre mutilé, d'un homme qui a été reconnu être Henri P..., âgé de 35 ans, veuf, père de 4 jeunes enfants, comptable chez M. Gaydet teinturier au *Bianc-Seau*.

Le malheureux, portait une blessure à la tête et les jambes étaient littéralement coupées au-dessus des genoux. Il était étendu à face contre terre entre les rails.

Il y a lieu de croire à un suicide. Henri P... avait ses vêtements mouillés; ce qui laisse supposer qu'il s'est auparavant baigné dans le canal de Roubaix qui est à 100 mètres plus loin.

Une enquête est ouverte, à demain d'autres détails.

Un grand nombre de sénateurs n'ont pas pris part au scrutin sur l'ensemble de l'article 16 du projet de loi tendant à l'enseignement primaire obligatoire.

Parmi les sénateurs du Nord, MM. Corne, Massiel du Bies, Testelin, Théry et Wallen ont voté. MM. Dutilleul, le gé-

ral Faidherbe, Casimir Fournier, Kolb-Bernard, Merlin et Pajot se sont abstenus.

L'article 16, dont voici la rédaction, a été adopté par 91 voix contre 81, la majorité absolue était de 88 voix :

Art. 16. Les enfants qui ont reçu l'instruction dans la famille subront, à l'âge de six ans, un examen devant un jury composé :

1° de l'inspecteur primaire ou du maire ou de son délégué; 2° d'un délégué cantonal; 3° d'une personne munie d'un diplôme universitaire ou d'un brevet de capacité, choisie par les parents ou par ceux qui ont charge de l'enfant.

L'examen portera sur les matières du programme de l'enseignement primaire élémentaire.

Si l'examen de l'enfant est jugé insuffisant, et qu'aucune excuse ne soit admise par le jury, les parents sont mis en demeure d'envoyer leur enfant dans une école publique ou privée, dans la huitaine de la notification, et de faire savoir au maire quelle école ils ont choisie.

En cas de non déclaration, l'inscription aura lieu d'office, comme il est dit à l'article 8.

120 sénateurs environ n'ont pas pris part au vote.

Les journaux de Lille, — et un d'entre eux, le *Progress du Nord*, le fait avec une certaine pompe — annoncent que M. Vandenhende de Roubaix, a été condamné à trois jours de travail pour avoir porté un coup de poing à un marchand de journaux qui voulait traverser les rangs de la procession de la paroisse du Sacré-Cœur. Ce que nos confrères ne disent pas, c'est que Vandenhende, inexactement renseigné sur l'heure à laquelle son enfant devait être jugé, n'a pu produire ses témoins. Ce facheux contretemps a même amené, au cours de l'audience, un incident sur lequel nous croyons inutile de nous étendre plus longuement.

M. Vandenhende a, d'ailleurs déclaré au juge qu'il avait repoussé brutalement et non frappé, le marchand de journaux, à tour de la plainte.

Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer un succès remporté par un de nos concitoyens, M. Jean Turbelin, soldat au régiment d'artillerie, en garnison à Versailles, vient d'obtenir le 1^{er} accessit de contre-basse à cordes au Conservatoire de Paris.

Ce succès est d'autant plus éclatant que, outre les exigences du service, M. Turbelin n'avait été admis à concourir que depuis deux mois.

Nos félicitations à notre concitoyen.

MM. Georges Delanoy et Henri Ducatteau, élèves de rhétorique du Collège de Roubaix, viennent de passer avec succès, devant la Faculté de Douai, leur premier examen de baccalauréat.

M. Henri Ducatteau a mérité la distinction, assez rare, d'une mention honorable, comme note de son examen.

Le pensionnaire de la Ste-Union des Sacrés-Cœurs, rue du Vieil-Abreuvoir, vient de présenter aux examens deux élèves : M^{lle} Marie Dupon et M^{lle} Joséphine qui ont obtenu le brevet de capacité.

M^{lle} La Lesienne, élève de la Ste-Union de Roubaix (Notre-Dame), a aussi le brevet de capacité aux examens du 4 juillet à Lille, avec félicitations.

M^{lle} Coublaux, directrice de l'Institut Savigné, a présenté trois élèves, M^{lle} Elvire Danel, Marie Fontier et Julie Lebecq, pour l'obtention du brevet élémentaire. Toutes les trois ont été reçues.

Nous apprenons par le *Petit Nord*, que M. Dumont, maire de Bondues, vient d'être suspendu pour deux mois par arrêté préfectoral.

Informations prises, voici ce qui s'est passé. Il s'agissait d'une somme de 150 fr. à peine suffisante, vu le chiffre de la population, servie chaque année au secrétaire de la mairie comme indemnité fixe, quoique votée à titre de frais de bureau.

A l'appui des comptes de 1879, on a cru régulier de faire entrer dans la copie de délibération le mot *indemnité* conformément à ce qui se passait dans la réalité des choses. Evidemment on se trompait :

de là, la mesure prise contre M. Dumont signataire de la copie de la délibération, le ministre de l'Intérieur a bien compris si la bonne foi de M. le Maire de Bondues n'avait pas été au-dessus de tout soupçon, ce n'est pas une suspension, mais une révocation que le ministre aurait exigée de M. le Préfet.

En ce qui concerne personnellement M. Dumont, les habitants de Bondues ont assez montré par la presque unanimité de leurs suffrages, de quelle considération il jouit. Cette considération lui reste acquise et il n'y a pas à redouter qu'elle aille de lui à ses rares ennemis. A Bondues, on connaît son monde.

Nous prions la personne de Bondues, qui nous a adressé, aujourd'hui, une lettre signée E. D., de nous faire connaître son nom et son adresse.

Le Concert annuel, offert par la *Fanfare Delattre* à ses membres honoraires aura lieu le dimanche 24 juillet prochain, dans un des jardins de la ville qui sera ultérieurement désigné.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés pendant le concert de l'harmonie la *Concordia* donnera demain soir, à sept heures, place Ste-Elisabeth, avec les concours de la *Fanfare de Lys-les-Lanoy*.

PREMIÈRE PARTIE : I. Allegro militaire. *La Concordia*, 2. Fantaisie sur le *Pré-aux-clercs*, 3. Mazurka, 4. Polka pour piston, exécutée par M. Le Dassen, 5. Marche.